

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 11 octobre 2021

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Excusés : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne procuration à Jean-Louis QUEYRAS

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY donne procuration à Elodie BERARD

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Nathalie HURLIN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Sont retirés avec l'accord unanime du Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- Répartition des marchés publics de la microcentrale (DGD non reçu)
- Tarif de l'aspersion (réunion de travail reportée)
- RIFSEEP : mise à jour (Avis du Comité Technique non reçu)

Le point suivant est ajouté avec l'accord unanime du Conseil Municipal :

- Répartition par budget des dépenses liées à l'inauguration
- Demande de subvention au titre du fond de transformation numérique des territoires France Relance pour le projet d'équipement des compteurs d'eau pour la radio relève

DELIBERATIONS PRISES

1- DM n°4 – budget principal – exercice 2021

Intégration de l'indemnité de servitude de passage souterraine versée par RTE pour la ligne 63 KV en recette de fonctionnement, et virement supplémentaire à la section d'investissement

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	Article	Montant
70	70388	+ 21 196,45 €
TOTAL DEPENSES		+ 21 196,45 €

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Montant
023	023	+ 21 196,45 €
TOTAL DEPENSES		+ 21 196,45 €

Approuvé à l'unanimité.

2- DM n° 2- budget eau – exercice 2021

En fonctionnement : paiement des frais relatifs à l'inauguration et régularisation concernant la redevance pollution qui nous a été facturée arrondie à l'unité

En investissement, ajout de crédits supplémentaire pour les travaux de rénovation de la conduite la RIMAS – Recours à l'emprunt pour financer ce complément

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Montant
011	625	+731,74 €
014	701249	+0,23 €
011	6378	-731,97 €
TOTAL DEPENSES		0 €

Investissement

Recettes

Opération	Article	Montant
10011	1641	+ 87 165,76 €
TOTAL RECETTES		+ 87 165,76 €

Investissement

Dépenses

Opération	Article	Montant
10011	2313	+ 87 165,76 €
TOTAL DEPENSES		+ 87 165,76 €

Approuvé à l'unanimité.

3- DM n°2 - budget camping – exercice 2021

Virement de crédits pour permettre le paiement des factures d'achat de matériels de restauration du camping

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Montant
OPNI	2188	+2 488,97 €
OPNI	2315	- 2488,97 €
TOTAL DEPENSES		0 €

Approuvé à l'unanimité.

4- DM n° 1- budget microcentrale – exercice 2021

Virements de crédits pour permettre le paiement de factures de fonctionnement ainsi que les frais relatifs à l'inauguration

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Montant
011	6063	+137,48 €
011	6257	+7 629,10 €
011	61521	+61,52 €
011	6156	-7 828,10
TOTAL DEPENSES		0 €

Approuvé à l'unanimité.

5- Création d'un poste d'agent technique territorial permanent à temps non complet

Un agent a été recruté pour intervenir à la cantine scolaire, lors de la garderie et du ménage de différents locaux municipaux sous le motif d'un accroissement temporaire de travail.

Le besoin s'avérant ne plus être temporaire, mais permanent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de pérenniser ce poste en créant à compter du 18 octobre 2021 un emploi permanent d'adjoint technique territorial de catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour 17 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Approuvé à l'unanimité.

6- Signature d'une convention avec le département des Hautes-Alpes pour le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

La candidature de la commune de Saint Crépin pour participer au programme ACTEE pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente ayant été retenue, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention fixant les modalités pratiques de financement de ce projet. **Approuvé à l'unanimité.**

7- Demande de subvention au titre du fond de transformation numérique des territoires France Relance pour le projet d'équipement des compteurs d'eau pour la radio relève

La commune de Saint-Crépin a fait le choix d'installer un système de radio-relève des compteurs d'eau pour faciliter.

Ce système permettant de récupérer les index des compteurs grâce à une application spécifique, ce qui facilite les démarches des abonnés.

Ce projet peut prétendre à une subvention au du fond de transformation numérique des territoires France Relance pour un montant de 30.000 € sur une dépense de 37.950 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dépôt de la demande de subvention et le plan de financement prévisionnel.

8- Répartition par budget des dépenses des travaux inaugurés le 18/09/2021

Le montant total des dépenses engagées pour l'inauguration du 18/09/2021 s'élève à 10.898,71 € HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition de ces dépenses au prorata des dépenses d'investissement des opérations en fonction du budget sur lequel elles sont imputées.

La séance est levée à 19h30.

Questions Diverses

Agence de l'Eau : redevance prélèvement – eau potable

Nous avons reçu le montant de la redevance pour le prélèvement d'eau au titre de l'année. Les travaux effectués ont été pris en compte et la pénalité n'est plus appliquée.

Les quantités d'eau prélevée sont encore très importantes puisque l'assiette correspond aux déclarations de 2020.

La mise en place de bridage au niveau du prélèvement devrait permettre de diminuer encore le montant de cette redevance en 2022.

Pose des compteurs d'eau :

Environ 200 compteurs (1/3) ont été posés, suivant le planning établi.

Aspersion :

Le réseau d'aspersion sera coupé la semaine du 18 au 22/10 pour l'hiver.

Travaux d'aspersion du Villaron :

L'entreprise Gaudy, adjudicataire du marché de construction des réservoirs d'aspersion ayant dénoncé le contrat, une négociation a été lancée avec les deux autres candidats. L'offre de l'entreprise Queyras a été retenue. Les travaux commenceront à l'automne 2021 pour une date de mise en service le 15 mai 2022.

Pour le défrichage, une partie a déjà été réalisée par l'entreprise Gandelli (au niveau des réservoirs), la deuxième partie sera réalisée à l'automne (le long des conduites).

Entrées de Saint Crépin :

Point sur l'avancement, la terre provenant du chantier pourra être utilisée au camping.

Liaison en mobilité douce :

Avant-projet définitif en cours avec le bureau AEV.

Lancement appel d'offre prévu en fin d'année pour un commencement des travaux en mars.

Etude de faisabilité Microcentrale II

Canal de Provence est venu présenter la première tranche de la faisabilité (partie administrative). Aucun point définitivement bloquant n'a été relevé. La tranche relative à la faisabilité technique a été affirmée.

Installation de 3 défibrillateurs :

Pour permettre un maillage plus efficace, trois défibrillateurs vont être installés : 1 à l'église du Villard, 1 sur la remise de la Bourgea et 1 contre le bâtiment de Bellicaud à la Zone Artisanale.

Information sera faite auprès du public (site internet), du SIG et des pompiers.

La question sera posée aux pompiers concernant la formation à l'utilisation de ces appareils.

Chauffage de la salle polyvalente :

Le bureau Adret a réalisé le diagnostic. Une intervention d'urgence de l'entreprise Lavigna pour le dégrasage des soufflants est prévue dans un premier temps.

L'utilisation des soufflants n'est plus possible (risque d'incendie) dans l'attente d'intervention.

Ecole :

Garderie pédagogique : une nouvelle activité est proposée aux enfants lors de la garderie du soir : « Expression de soi à travers le corps et la voix ».

Le restaurant scolaire retrouve ses locaux au sein de l'école à compter de la rentrée des vacances de Toussaints.

Désignation d'un correspondant pour l'ambroisie, relais entre la commune et la préfecture : Jean-Marc BERNAUDON est volontaire

Communauté de Communes :

Lecture est donnée du résumé du RPQS 2020 (rapport annuel service assainissement de la com com). Monsieur le Maire expose le choix fait par les élus communautaires concernant la compétence eaux pluviales.

Ordures ménagères :

Georges GONDRAN demande s'il est possible de faire plus de tournées pour les emballages au niveau de l'Aérodrome, les moloks étant très vite saturés. Un courrier va être fait à la com com.

Jean-Marc rappelle que nous avons sollicité un RV entre le Conseil Municipal et Mme CHOUVET pour présentation des projets de la régie déchets, demande restée sans suite à ce jour.

Le camping :

Bilan oral des gérants de cet été positif, l'exercice budgétaire s'achevant le 31/10/2021, nous n'aurons pas de bilan comptable avant deuxième quinzaine de novembre (au plus tôt).

Retours globalement positifs de la part des St Crépinois.

Travaux de voirie communale

Jean-Marc fait part de son mécontentement quant à l'organisation du goudronnage par la société Routière du Midi. Le planning n'est pas tenu, les interventions se font anarchiquement.

Nathalie fait un retour sur la réunion ASSCQ : l'association souhaite solliciter un financement de la part de toutes les communes : avis défavorable de l'ensemble des élus.

Le Maire
Jean-Louis QUEYRAS

La secrétaire de séance
Nathalie HURLIN